

Sentier Transcanadien

Comités

Mission: Nous veillons à promouvoir et appuyer le développement et l'utilisation du sentier Transcanadien en soutenant les réussites locales qui sous-tendent l'aménagement de ce réseau national.

Comités permanents

1. Le comité des communications et marketing

Le comité apporte une direction stratégique et une tutelle aux cadres en ce qui a trait au développement et au déploiement des activités de communications et des alliances stratégiques, et sur la gestion de crises.

2. Le comité de la finance, des vérifications et des investissements

Le comité assiste le conseil d'administration dans ses responsabilités fiduciaires et de gestion de risques à travers la surveillance de l'intégrité et de la qualité de l'information financière. Le comité exerce aussi des fonctions de comité de vérifications pour le conseil d'administration. Le comité est également responsable de la gestion des investissements et la politique relative aux investissements.

3. Le comité de gouvernance

Le mandat du comité est de s'assurer que le conseil remplit ses obligations légales, éthiques et fonctionnelles à travers le développement adéquat de politiques de gouvernance, de stratégies de recrutement, de l'orientation du conseil, du suivi des activités du conseil et de l'évaluation de performance des membres du conseil.

4. Le comité des relations gouvernementales

Le comité apporte une direction stratégique et une tutelle aux cadres supérieurs en ce qui a trait aux activités potentielles de gérance et de fidélisation, ainsi que des requêtes financières faites aux gouvernements (fédéral, provinciaux et municipaux) pour le soutien du Sentier.

5. Le comité des subventions

Le comité administre la distribution de fonds aux tiers afin de compléter la mission du sentier Transcanadien. Le comité fait des recommandations de changements aux Normes de financement au conseil d'administration comme nécessaire. Il s'assure que les risques associés aux projets subventionnés sont abordés et que le Sentier a les ressources nécessaires pour satisfaire à ses engagements de subventions.

6. Le comité des projets du Sentier

Le comité a pour mandat la surveillance, le rôle-conseil sur la direction générale de gestion de projets, et assure la transparence dans la création du sentier Transcanadien.